



## Caisse de Prévoyance et de Retraite des Personnels de la SNCF

### 17 octobre 2018 : ELECTIONS des représentants des retraités au Conseil d'administration de la CPRP SNCF.

La CPRP SNCF assure la **gestion du régime spécial de prévoyance et de retraite** des agents à statut, retraités et ayants droits. Dans son conseil d'administration, 19 représentants des cheminots affiliés (sur 26 membres) - dont 2 au titre des retraités - contrôlent l'utilisation des fonds de ce **salaire différé** et donnent un avis sur les prestations servies (maladie, maternité, décès, sociales), l'évolution du montant des pensions, les réclamations de reconnaissance d'accident de travail ...

#### **Attachée à notre régime spécial de protection sociale, la Fédération FO des cheminots œuvre pour :**

- Maintenir les tarifs spéciaux de remboursement maladie et des prestations complémentaires ainsi que la maîtrise par la CPRP de ces prestations
- Informer les cheminots actifs et retraités, de leurs droits et des démarches à entreprendre pour les faire valoir
- Combattre - comme elle l'a fait sur la mensualisation des pensions - toutes les « économies de gestion » détériorant le service aux affiliés : suppressions d'effectifs à la CPRP, « dématérialisation », suppressions des antennes locales, difficultés des contacts téléphoniques ...

De plus elle revendique :

- Le maintien et le développement des maisons de retraite SNCF avec un personnel qualifié et en nombre suffisant.
- Là où ce n'est pas le cas, un libre accès aux cabinets médicaux SNCF - généraux et spécialistes - des retraités qui le souhaitent.
- La suppression des dépassements d'honoraires pour les retraités et les ayants droits, en cas d'opération ou de visite chez un spécialiste.

L'aggravation des difficultés pour les retraités, suite aux déremboursements de médicaments imposés par les gouvernements, conduit au transfert de la couverture des frais de soins vers un financement privé - via les « couvertures complémentaires » - provoquant une inégalité scandaleuse. Les retraités doivent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

FO est aussi pleinement mobilisée pour défendre au côté des salariés en activité, les services publics et les établissements hospitaliers et EHPAD, particulièrement malmenés depuis des années par les gouvernements successifs.

## Défense du pouvoir d'achat des retraités !

Gel des retraites de 2013 à 2017, taxes et charges fiscales supplémentaires (CASA, fiscalisation des majorations de pension pour 3 enfants, suppression de la demi part pour les veuves et veufs ...), le pouvoir d'achat des retraités ne cesse d'être amputé. A ces mesures gouvernementales spoliant les retraités, s'ajoutent l'augmentation continue des prix : carburant, complémentaires santé, gaz, timbres postaux, forfait hospitalier etc... que la hausse de 0,8 % des retraites de base au 1<sup>er</sup> oct 2017 n'a en rien compensé.

Cerise sur le gâteau, l'augmentation de la CSG de 1,7 point (soit plus 25 %) intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qui touche 200 000 retraités cheminots, a provoqué une indignation et une colère légitime. Qui plus est, contrairement aux engagements de Mr Macron, elle ponctionne les retraités parmi les plus modestes, via la prise en compte du « revenu fiscal de référence » des ménages.

Réclamant :

- La suppression de cette augmentation de CSG,
- L'arrêt du gel des retraites et des pensions, quel que soit le niveau de retraite.
- La revalorisation des retraites sur l'évolution des salaires et non sur les prix.
- Un revenu minimum de retraite égal au smic pour une carrière complète.
- Le rétablissement de la demi part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants.
- La suppression :
  - de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
  - de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 %
  - du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables

... la Section Nationale des retraités FO cheminots se mobilise  
avec l'Union Confédérale des Retraités FO,  
dans le cadre des appels unitaires de 9 unions confédérales de retraités  
(28 septembre 2017, 15 mars 2018, 14 juin 2018 ...)

## L'existence de la CPRP et nos prestations sociales sont aujourd'hui menacées ....

... par les attaques du gouvernement visant, par une série de coups de force :

- A mettre fin à l'embauche de cheminots à Statut, à transformer la SNCF en une simple société anonyme, soumise à la concurrence ...
- A étatiser totalement la Sécurité sociale - donc notre CPRP - via le transfert des cotisations maladie vers l'impôt CSG
- A abolir notre régime spécial de retraite, via un régime unique et une « uniformisation » en mettant en œuvre un calcul « par point »

## La mobilisation est et sera nécessaire !

La Fédération FO des cheminots refuse tout fatalisme comme toute collaboration :

- Contre le « pacte ferroviaire », pour le maintien des embauches au Statut, contre la transformation en société anonyme, pour le retour au monopole public de transport ferroviaire.

Avec la Confédération FORCE OUVRIERE :

- Défense des régimes de retraite :
  - « *Pour le maintien de tous les régimes de retraite existants* » - dont celui des cheminots - incluant les pensions de réversion (sans condition de ressources), les allocations de fin de carrière et autres droits dérivés (allocations décès ...)
  - « *Refuse toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts* »
  - « *Rejette la tentative de créer un régime par points antichambre de la capitalisation et de l'individualisation* ».
- Contre la marchandisation de la Sécurité Sociale :
  - « *Contre le financement par l'impôt visant à réduire les prestations de Sécurité sociale pour ouvrir la voie aux assurances privées* ».
  - « *Contre le transfert des excédents de la SS vers le budget de l'Etat* »

Face à un gouvernement anti-social soumis aux injonctions du MEDEF et des « directives » européennes, la mobilisation des cheminots et des salariés en général est et sera nécessaire, pour pouvoir préserver les acquis sociaux conquis par nos anciens.

**En votant pour les liste des Retraités FO,  
vous renforcerez au sein du CA la CPRP  
l'Unité syndicale nécessaire  
pour défendre le Régime Spécial des cheminots et  
plus généralement, les Retraites et la Sécurité Sociale**

**LE 17 OCTOBRE 2018, VOTEZ FORCE OUVRIERE !**

Elections du 17 octobre 2018  
des représentants retraités au CA de la CPRP.  
**Candidats FORCE OUVRIERE**

Titulaires



**Eric Falempin**  
Ancien Secrétaire Général  
de la Fédération FO des cheminots



**Christine Devarenne**  
Rouen - ex Commercial voyageur



**Jacques Martin**  
Strasbourg - ex Contrôle des trains



**Françoise Emourgeon**  
Ile de France - ex Services centraux

Suppléant(e)s



**Christiane Grillet**  
Marseille - ex Services centraux



**Gérard Le Mauff**  
Nantes - ex Infra V



**Claude Rielland**  
Rouen - ex Fret



**Patrick Faucouneau**  
Bordeaux - ex ADC